



Déchiquetage de branches

Vous ne savez que faire avec vos branches ? La Ville offre, de mai à novembre, un service de déchiquetage effectué par les employés municipaux.

La tarification est de 25 \$ plus taxes pour le premier 15 minutes de déchiquetage auquel s'ajoute 45 \$ plus taxes pour 15 minutes additionnelles, pour un maximum de 30 minutes par opération. Vous recevrez la facture par la poste une fois les travaux effectués. Chaque propriété a droit à ce service deux fois par année. Le délai maximal est de 30 jours entre l'inscription et le ramassage.

L'inscription en ligne sera disponible dès le 22 mai.

 ville.prevost.qc.ca/branches



SAMEDI 7 JUIN

Journée grand ménage

Le samedi 7 juin, de 8 h à 16 h, profitez de la Journée grand ménage pour vous débarrasser de rebuts spéciaux tels que les matériaux de construction, les tapis, les toiles de piscine, les branches, les bûches, les feuilles, le métal, l'asphalte, le béton, la terre et le gravier. Rendez-vous au bout du chemin du Plein-Air, dans le stationnement nord du terrain de baseball et des terrains de soccer. Certaines conditions s'appliquent :

- Le service est réservé exclusivement aux citoyens de Prévost. Vous devrez présenter une preuve de résidence avec photo.
- Des frais s'appliquent. Le paiement se fait sur place et en argent comptant uniquement.
- Chaque citoyen est responsable du déchargement de ses résidus aux endroits indiqués pour chaque type de matière.

Pour connaître la tarification :

 ville.prevost.qc.ca/grandmenage



SAMEDI 28 JUIN

Activité d'initiation à la pêche pour les jeunes prévostois de 6 à 17 ans

Le samedi 28 juin prochain, sur le site du Parc régional à Prévost, cinquante jeunes pourront bénéficier gratuitement de 2 h 30 d'initiation à la pêche, équipement fourni, et recevoir un permis de pêche en herbe valide jusqu'à leurs 18 ans. L'activité est offerte par la Ville de Prévost en collaboration avec le Parc régional de la Rivière-du-Nord.

Les inscriptions ouvriront bientôt et se trouveront ici : parcrivieredunord.ca



Programme de subvention végétalisation des rives

Votre propriété est riveraine d'un lac, d'un ruisseau, d'une rivière ? Profitez de cette opportunité de vous procurer des herbacées, arbres et arbustes adaptés à la végétalisation des berges. Subventionnées par la Ville jusqu'à hauteur de 30 %, ces plantes contribueront à préserver la qualité de l'eau tout en vous permettant de vous conformer à la réglementation en vigueur. La date limite pour déposer une demande est le 31 mai.

Les plants vous seront ensuite livrés à domicile les 7 et 8 juin.

Pour plus d'informations et pour le formulaire de commande :

 ville.prevost.qc.ca/programmes-subvention